**Fiche action : REALISATION D’UN SITE WEB**

1. **Définition :**

Un site web (marchand ou statique) est un outil de communication servant à promouvoir les produits ou services d’une entreprise tunisienne.

Le FOPRODEX couvre 50% des coûts (hors TVA) de réalisation du site web selon les conditions définies au paragraphe IV.

1. **Eligibilité :**

Sont éligibles à la dotation FOPRODEX, les personnes physiques ou morales vérifiant les critères suivants :

* Résidence.
* Agrée ; agrément régissant les domaines d’activité (API, APIA, CEPEX, ONA…).
* Produisant et/ ou exportant des produits ou services tunisiens.
1. **Pièces à fournir :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Instruction** | **Déblocage** |
| ▪*Dossier juridique de l’entreprise pour la première demande d’aide comprenant :**-****Profil de l’opérateur****.**-Copie du statut.**-Copie de l’agrément de constitution (Carte professionnelle pour les artisans).**-Copie des identifications fiscale et douanière.**-Copie du registre de commerce (Datée maximum de 6 mois à partir de la date de dépôt du dossier).*▪Formulaire **« Demande de soutien FOPRODEX : Réalisation d’un Site Web ».**▪Cahier des charges (caractéristiques techniques) du support à réaliser, daté et signé par l’entreprise.▪Trois devis conformes au cahier des charges.▪Reçu de paiement au CEPEX d’une valeur de 50 dt correspondant aux frais de traitement du dossier. | ▪Formulaire **« Demande de déblocage FOPRODEX : Réalisation d’un Site Web ».**▪Copie de la décision.▪Bon de livraison (originale ou copie conforme).▪Facture du fournisseur (originale ou conforme) accompagnée des justificatifs de paiement tel que indiqué ci-après dans le paragraphe : B- Déblocage – conditions.▪Copie du site sur CD Rom avec son adresse web respectant les caractéristiques techniques indiquées sur le cahier des charges. |
| ***NB :**** Les formulaires indiqués en gras sont téléchargeables auprès du site du CEPEX et doivent être clairement et dûment remplis (*Les demandes remplies à la main ne sont pas acceptées).*
* Site Web du CEPEX : *www.tunisiaexport.tn*
 |

1. **Mode de calcul et conditions de la subvention :**
2. **Instruction:**

***Conditions :***

* Frais de dépôt de dossier d’une valeur de 50 dt.
* L’entreprise ne doit pas avoir un site web.
* La date de dépôt doit être inférieure ou égale au délai prévisionnel de réalisation.
* Le cahier des charges et les devis seront soumis à l’étude et à l’évaluation de la direction technique du CEPEX qui donnera un coût estimatif pour le site web ; s’il est inférieur à la valeur retenue des devis, le coût estimatif sera la base de calcul de la subvention.
* Cette action doit être destinée obligatoirement à promouvoir les produits/ services de l’entreprise auprès de cibles et prospects étrangers.
* Cette subvention n’est accordée qu’une **seule fois tout au long de la vie de l’entreprise.**
* Plafond du coût pris en charge pour un **site web marchand** = 15000 dt

Plafond de la subvention pris en charge pour un **site web marchand =** 7500 dt

* Plafond du coût pris en charge pour un **site web statique** = 4000 dt

Plafond de la subvention pris en charge pour un **site web statique =** 2000 dt

* La valeur retenue **(Vr)** correspond au minimum entre le plafond du Coût pris en charge (15000 /4000) et la valeur minimum des trois devis **(VD)**.

***Mode de calcul :***

**TS** = 50%

***Formule de calcul :***

|  |
| --- |
|  |

**VSi** : Valeur subvention instruction.

**Vr**: Valeur retenue = min (**VD**, Coût estimatif de la direction technique du CEPEX , 15000 dt) (site web marchand)

**Vr**: Valeur retenue = min (**VD**, Coût estimatif de la direction technique du CEPEX , 4000 dt) (site web statique)

**VD**: Valeur des 3 devis.

**TS**: Taux de la subvention.

1. **Déblocage:**

***Conditions :***

* La date limite de dépôt du dossier de déblocage ne doit pas dépasser 45 jours de la date de la signature de la décision (cachet Bureau d’Ordre Central du ministère de commerce faisant foi) avec une prolongation d’un mois. Au-delà de cette échéance, le dossier doit être soumis à l’examen de la commission. Au delà de 105 jours de retard non justifié, le dossier sera rejeté automatiquement. Une dérogation de 6 mois sera accordée aux entreprises ayant déposé une demande pour la première fois.
* La date réelle de réalisation doit être inférieure ou égale à la date limite de réalisation indiquée sur la décision avec une prolongation d’un mois. Une dérogation sera accordée aux entreprises ayant déposé une demande pour la première fois.
* Tout paiement doit être justifié par la présentation d’une facture (Originale ou copie conforme) accompagnée des pièces ci-après :
* Pour les paiements par carte de crédit : Extrait de compte au nom de la société portant le cachet humide de la banque.
* Pour les paiements par chèque : Copie du chèque avec un extrait de compte au nom de la société portant le cachet humide de la banque.
* Pour les paiements par virement bancaire : Avis de débit bancaire/swift avec un extrait de compte au nom de la société portant le cachet humide de la banque.
* Les justificatifs de paiement doivent correspondre aux  montants et échéances indiqués dans la décision ; le cas échéant la subvention ne sera pas accordée.
* Le paiement en espèces (Cash) n’est pas remboursable.
* Tous les montants sont calculés hors taxe.
* Une copie du site sur CD Rom à transmettre dans le dossier de déblocage.
* Conformité du dossier avec le cahier des charges.
* Conformité par rapport à la décision.
* Le site web réalisé sera soumis à l’étude de la direction technique du CEPEX pour vérifier la conformité avec le cahier des charges et de l’offre retenue.
* Les factures transmises pour le déblocage ne peuvent être rattachées qu’à une seule et unique décision et doivent correspondre à des dépenses réellement engagées par l’entreprise rentrant dans le cadre de cette décision; le cas échéant les pièces présentées seront considérées frauduleuses et impliqueront systématiquement les sanctions qui incombent.
* En cas de dépôt de dossiers incomplets, si le complément demandé n’est pas fourni dans les délais indiqués dans la notification transmise à l’entreprise, le calcul de la subvention sera fait sur la base des pièces validées existantes uniquement ; le cas échéant la demande sera considérée non conforme et classée.

***Mode de calcul :***

**TS** = 50%

***Formule de calcul :***

|  |
| --- |
|  |

**VrS** : Valeur réelle subvention.

**VSi** : Valeur subvention instruction.

**CrA**: Coût réel de l’action : plafonné à 15000 dt pour un site web marchand et à 4000 dt pour site web statique.

**TS** : Taux de la subvention.